



N° 2587/Just.1/02/N.-

A Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi

à

ASTRIDA.-

Monsieur le Substitut,

En réponse à vos rappels n° 6935/RMP.
20.135/EE; 6770/RMP/21.539/KI 6790/RMP/20.849/KI, j'ai l'honneur de porter
à votre connaissance ce qui suit.

Comme Juge de Police auxiliaire du ter-
ritoire de Kibungu, je suis en possession des dossiers suivants :

- 12) SEBITUZI Jean : n° 6069/RMP/21.604/KI.
- 22) NYIRAMUKARA Défroze et mari n° 5334/RMP. 20.864/H.
- 32) SELEMAN bin MOHAMED : n° 6026/RMP/21.539/KI
- 42) SELEMAN bin HAMED : n° 6054/RMP/20.849/KI.
- 52) MOHAMED bin HASSAN : n° 5636/RMP. 20.113/B.E.

Seleman bin Mohamed

Seleman bin Hamed et Mohamed bin Hassan ont été cités régulièrement pour
comparaître le 27 novembre 1961 à 8 heures.

Le Sous-commissaire de police Safari Joseph, m'a communiqué que les trois
prévenus ont quitté leur résidence et se trouveraient actuellement au Congo.

Je vous prie de me faire savoir d'urgence
si je peux juger par défaut ou si je dois d'abord publier une citation au B.O.

Le cas Sebituzi Jean, en litige également
doit être jugé, le 30 novembre 1961 à 8 heures. Une assignation a été envoyée
à l'Huissier de Kigali, qui saurait la résidence actuelle de ce prévenu.

Pour Nyiramukara et mari, nous avons
envoyé une citation à prévenu pour être publié, après l'accord du parquet,
au B.O. Voici la lettre n° 2515/Just.4/02/J. du 20 novembre 1961.-

Le Juge de Police Auxiliaire,
L.A. NIJS.-